



## OPENING OF A REGISTER

### TO QUALIFIED VOTERS ENTITLED TO HAVE THEIR NAMES ENTERED ON THE REFERENDUM LIST FOR THE ENTIRE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE BOROUGH

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that:

1. The Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce Borough Council, at its meeting held on December 3, 2018, adopted the following by-law :

- ***By-law RCA18 17309 authorizing a loan of \$2,763,000 for traffic calming measures***

2. The loan shall be a burden on all ratepayers of the Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce borough.

3. Qualified voters entitled to be entered on the referendum list of the Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce borough may request that by-law RCA18 17309 be submitted to a referendum poll by entering their name, address and capacity, together with their signature, in the register open for this purpose for this by-law.

4. The conditions that must be met to be considered a qualified voter entitled to be entered on the referendum list of the Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce borough may be obtained from the Borough Office, located at 5160 Décarie, Suite 600, during normal office hours, i.e. from Monday to Friday, 8:30 a.m. to noon and 1 to 4:30 p.m.

5. The register will be open from 9 a.m. to 7 p.m., from Monday, January 7, 2019 to Friday, January 11, 2019, at the Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce Accès Montréal office, located at 5160, boulevard Décarie, ground floor.

6. The number of signatures needed to require that a referendum poll be held is 9 912. If this number is not reached, the by-law will be deemed approved by qualified voters.

7. To sign the register, qualified voters entitled to have their names entered on the referendum list must establish their identity by presenting their health-insurance card, driver's licence or Canadian passport and a proof of residency or ownership, as applicable.

8. The results of the registration process will be announced in the room where the registration is held, on Friday, January 11, 2019, at 7 p.m. or as soon as they are available.

9. The by-law may be consulted at the Accès Montréal Office, at 5160, boulevard Décarie, ground floor, from Monday to Friday between 8:30 a.m. and 5 p.m.

**INFORMATION : 514 868-4561**

Given at Montréal, this December 19, 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

---

**RCA18 17309      RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 763 000 \$  
POUR LA RÉALISATION DES MESURES D'APAISEMENT DE  
LA CIRCULATION**

---

**VU** l'article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

**VU** le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

**ATTENDU QUE** l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

À la séance du 3 décembre 2018, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. Un emprunt de 2 763 000 \$ est autorisé pour le financement des travaux pour la réalisation des mesures d'apaisement de la circulation sur les voies publiques et les ruelles de l'arrondissement.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt, répartie en fonction de la valeur foncière de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD 1187078002

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-  
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE  
3 DÉCEMBRE 2018.**

---

Le maire suppléant,  
Christian Arseneault

---

La secrétaire d'arrondissement,  
Geneviève Reeves, avocate

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du lundi 3 décembre 2018

Résolution: CA18 170338

---

### ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17309

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement d'emprunt sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019–2020–2021, le *Règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 763 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation* (RCA18 17309), sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1187078002

Geneviève REEVES

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 décembre 2018

Identification		Numéro de dossier : 1187078002
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Adopter, dans le cadre du Programme Triennal d'immobilisations 2019-2021, un règlement autorisant un emprunt de 2 763 000\$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation.	

## Contenu

### Contexte

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 763 000 \$ dans le cadre du Programme Triennal d'immobilisations 2019-2020-2021. Ce règlement d'emprunt permettra de couvrir les investissements planifiés pour les nouveaux projets d'implantation de mesures d'apaisement de la circulation.

### Décision(s) antérieure(s)

Adoption du PTI 2019-2021 à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenu le 9 octobre 2018, dossier 1187078001, résolution CA18 170261.

### Description

Dans le cadre des différents travaux de l'arrondissement, la Division des études techniques doit prévoir des sommes afin de mettre en oeuvre des projets visant à améliorer la sécurité des différents usagers de la voie publique et la quiétude des citoyens de l'arrondissement. Ces projets peuvent être, entre autres, des travaux de réaménagement de saillies, des constructions de dos d'âne permanents ou de l'achat d'équipements visant à mieux contrôler la circulation.

Il est recommandé d'autoriser les dépenses qui seront encourues pour la réalisation de ces projets pour un montant maximum de 2 763 000 \$ net de ristourne.

Les crédits demandés seront affectés principalement à l'achat d'équipements, à l'octroi de contrats relatifs à la réalisation des travaux ainsi qu'aux dépenses d'incidences et de contingences.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 10 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

### Justification

Dans certains cas, les mesures visant à renforcer l'application du code de sécurité routière à l'aide de marquage et de signalisation ou d'interventions policières régulières demeurent inefficaces et ne freinent

pas l'ardeur des automobilistes délinquants. L'arrondissement procède alors à l'implantation de mesures plus musclées et parfois même auto-exécutoires. Un exemple de mesure auto-exécutoire consiste en l'installation de dos d'âne permanents qui peuvent être conçus de manière à faire respecter la limite de vitesse affichée et ainsi augmenter la sécurité des automobilistes et des piétons dans les rues locales et les ruelles de l'arrondissement.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce compte aussi intensifier la mise en place d'infrastructures de transport favorisant les déplacements actifs en milieu urbain. Il est donc prévu d'aménager les parcours scolaires aux approches de plusieurs écoles sur le territoire de l'arrondissement. Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports prévoit par ailleurs accorder une aide financière maximale de 1 384 516\$ pour l'aménagement des mesures d'apaisement aux approches de sept écoles spécifiques. L'arrondissement doit néanmoins faire approuver un règlement d'emprunt couvrant la totalité des dépenses prévues, puisque celui-ci ne sera remboursé que lors de la réception de la subvention.

#### Aspect(s) financier(s)

Le montant à financer par emprunt pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation s'établit donc comme suit:

Investissements nets (dépenses moins ristourne de taxes): **2 763 000\$**

Le PTI 2019-2021 adopté est réparti comme suit:

	2019	2020	2021	TOTAL
PTI - Mesures d'apaisement de la circulation	500 000 \$	500 000 \$	600 000 \$	1 600 000 \$
Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - Aide financière	1 384 516 \$			1 384 516 \$
<b>Total</b>	<b>1 884 516 \$</b>	<b>500 000 \$</b>	<b>600 000 \$</b>	<b>2 984 516 \$</b>

### Financement requis:

Règlements emprunts antérieurs (RCA16 17273, CA16 170343)	497 000 \$
Portion utilisée	(274 782) \$
Solde disponible (A)	222 218 \$
PTI adopté pour les années 2019-2021(B)	1 600 000 \$

Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - Aide financière (C)	1 384 516 \$
<b>Total du financement additionnel requis (C+B-A)</b>	<b>2 762 300 \$</b>
<b>Total du financement additionnel requis (au millier près)</b>	<b>2 763 000 \$</b>

**Développement durable**

**Impact(s) majeur(s)**

**Opération(s) de communication**

**Calendrier et étape(s) subséquente(s)**

- Avis de motion lors du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2018;
- Adoption du règlement d'emprunt à la séance du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2018;
- Parution de l'avis public pour la tenue de registre;
- Tenue de registre;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt ;
- Appel d'offres et octroi des contrats.

**Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs**

**Validation**

<b>Intervenant et Sens de l'intervention</b>
<b>Autre intervenant et Sens de l'intervention</b>

<b>Parties prenantes</b>	<b>Services</b>
Lecture :	

--	--

**Responsable du dossier**

Patricia ARCAND  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

Tél. : 514 868-3488

Télécop. : 514 872-7474

**Endossé par:**

Guylaine GAUDREAU  
Directrice des services administratifs et du greffe

Tél. : 514 868-3644

Télécop. :

Date d'endossement : 2018-10-25 12:46:39

**Approbation du Directeur de direction**

Tél. :

Approuvé le :

**Approbation du Directeur de service**

Tél. :

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1187078002